la machine, elles sont saisies à droite et à gauche par deux enfants qui les ramènent en arrière en les faisant glisser sur deux petits cylindres verticaux placés à cet effet à la sortie de la machine ; le bois fendu continue sa marche en avant jusqu'à ce que les tiges étant entièrement passées, il tombe derrière la machine.

Le boisage est parfait et les tiges n'ayant été prises dans aucun organe cannelé, toutes les fibres restent intactes.

Pour le dépelliculage l'opération est encore plus simple. L'outil se compose d'une sorte de petite auge en bronze dont le bord antérieur est fort arrondi, tandis que le bord postérieur sans être tranchant est fort accentué. Un petit cylindre en caoutchouc, tournant librement sur son axe, épouse exactement la forme intérieure de l'auge; un mécanisme très simple permet de relever le cylindre en caoutchouc, suffisamment pour introduire dans l'auge la lanière de ramie préalablement déboisée. Celle-ci, après avoir traversé l'appareil, est dépouillée des pellicules et est devenue filasse.

M. Marc opère sur des tiges séchées.

Autant que je puisse juger sur une première expérience, ajoute l'auteur de cet article que nous empruntons à la *Chambre de Commerce de Verviers*, le côté technique du problème me semble résolu.

Les machines « Marc » par leurs dimensions restreintes, leur facilité d'actionnement, soit à la main, soit par le plus simple moteur agricole, manège, moulin ou autre, se prêtent facilement au travail auquel elles sont destinées; elles pourront faire partie du matériel de toute ferme.

Est ce la solution de la question de la décortication ? Je n'oserais l'affirmer encore, car il s'agit aussi de savoir quel sera le prix de revient de la filasse avec ces machines. Dans tous les cas, il y a un grand pas de fait et les appareils « Marc » sont de ceux, après quelques modifications peut-être, que l'expérience indiquera d'ici peu de temps, qui permettent d'espérer une solution prochaine et définitive.

M. Emile Gravelle, filateur de lin et de ramie, secrétaire-général du Comité linier du Nord de la France dit, dans un rapport qu'il vient de faire, au sujet des machines Marc et de la filasse qu'elles produisent : « Les tiges, apportées par l'inventeur, qui » ont été déboisées et dépelliculées par le procédé » Marc devant le Comité de filature, ont donné une » filasse très propre, très ménagée et immédiatement » utilisable en filature SANS DÉGOMMAGE. »

Et plus loin, sous forme de péroraison : « Si la » filasse qui nous a été soumise arrive à être offerte » à l'industrie au prix de 70 à 75 francs les 100 kilog., » on l'essaiera, et je crois qu'on s'en trouvera bien ; à » 60 francs, le placement en serait assuré ».

NOUVELLES DU JOUR

La Préfecture de la Seine. — Un nouveau titulaire

Paris, 31 mai.— Le *Courrier du Soir* en acceuillant le démenti relatif au remplacement de M. Poubelle ajoute :

« Nous considérons comme certain qu'il ne s'écoulera pas longtemps avant que la préfecture de la Seine soit pourvue d'un autre titulaire. »

A propos de l'impôt sur les opérations de bourse

Paris, 31 mai. — Nous avions raison de formuler des réserves en transmettant une information de la *Cocarde* disant qu'en présence des difficultés créées par l'impôt sur les opérations de bourse, les agents de change avaient décidé de fermer leur carnet de terme après la liquidation de mai et de se borner à exécuter les ordres au comptant.

Renseignements pris, cette nouvelle n'est pas confirmée.

Un discours de M. Léon Say

Paris, 31 mai. — Dans son discours au banquet du *Journal des Débats*, M. Léon Say a dit que la transformation de ce journal avait pour but de réhabiliter l'idée de gouvernement qui se perd actuellement. Nous ne voulons pas, a-t-il ajouté, de la révision. Nous sommes satisfaits de notre constitution, mais nous ne sommes pas satisfaits de la *façon* dont on l'applique.

M. Léon Say estime que la concentration bonne autrefois n'a plus raison d'être aujourd'hui.

Parlant des ralliés, il explique que les fondateurs de la République en 1871, MM. Thiers, Dufaure de Rémusat étaient des ralliés. Les contingents électoraux nés depuis à la vie politique sont étonnés qu'on leur conteste le droit d'entrée dans la République qui est gardée comme une citadelle par ceux qui l'ont fondée, non pour tout le monde, mais pour eux seuls.

La monarchie ne peut revenir qu'en s'appuyant sur l'Eglise, mais l'Eglise, qui est universelle, ne peut s'allier à la monarchie. Nous ne demandons pas qu'on change les grandes lois organiques, lois militaires et scolaires, mais nous voulons qu'elles soient appliquées suivant le but pour lequel elles ont été faites.

Nous ne sommes pas satisfaits; nous ne voulons pas prendre comme président du conseil le docteur Pangloss ; nous ne sommes pas partisans du socialisme bourgeois. Nous voulons que l'individu conserve sa liberté d'action et ne soit pas l'esclave de l'Etat, qui doit se borner à tenir en éveil l'initiative individuelle, celle des patrons et des ouvriers.

Au point de vue budgétaire, si l'on veut remanier les impôts, il faut commencer par remanier les dépenses. Voilà la politique à laquelle les libéraux doivent se vouer. C'est une œuvre de liberté que nous continuerons.

Rixe sanglante entre ouvriers français et italiens

Paris, 31 mai. — Le *Petit Parisien* publiera demain une dépêche de Senlis, rendant compte d'une rixe sanglante entre ouvriers français et italiens à Morte-Fontaine (Oise).

Ces ouvriers étaient occupés à des travaux de terrassement. Ce matin, plusieurs Italiens poussèrent l'audace jusqu'à entonner une chanson injurieuse pour la France. Les ouvriers français résolurent de leur imposer silence. La discussion dégénéra en rixe, et les Italiens, armés de revolvers, n'hésitèrent pas à faire feu.

Plusieurs de nos compatriotes sont grièvement atteints. L'un d'eux, qui a reçu deux balles, est dans un état très grave.

Six Italiens ont été arrêtés encore porteurs de revolvers et écroués à la prison d'arrêt.

Le député socialiste allemand Liebknecht à Metz

Metz, 31 mai. — Au dernier moment, le propriétaire de la salle où devait parler M. Liebknecht, a refusé son local. Les socialistes ont formé alors un cortège à Plantières, d'où ils sont rentrés à Metz en criant : « Vive Liebknecht », et en chantant des refrains socialistes.

Un ministre anglais condamné à une amende

Londres, 31 mai.— Sir Grey, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, vient d'être *condamné à l'amende* pour avoir péché sans permission. Il a déclaré qu'il ignorait la loi.

Les insurrections en Amérique

New-York, 31 mai. — Le docteur Sacaza, président du Nicaragua a signé la paix avec les insurgés qui avaient battu ses troupes et a donné sa démission.

Le chèque Rouvier-Vlasto

Paris, 31 mai. — La journée n'est pas excellente pour l'ancien ministre des finances. Nous avons dit plus haut qu'il avait dû décliner toute candidature à la présidence de la commission du budget.

Au même moment, la commission chargée d'examiner la proposition de M. Pierre Richard touchant le remboursement du chèque Vlasto à la compagnie du Panama prenait une décision intéressante. Elle repoussait bien la proposition de M. Richard, mais, par contre, adoptait une proposition de M. de la Martinière, tenant à établir comme acquise la responsabilité personnelle de M. Rouvier au sujet de cette affaire.

Ce qui revient à dire que ce n'est pas l'Etat qui doit rembourser les 500,000 fr. du chèque Vlasto, mais bien M. Rouvier, qui, de sa poche, doit les verser à la Compagnie du Panama.

Le général Dodds

Paris, 31 mai. — Le général Dodds a été invité à se trouver à Paris au moment où les crédits du Dahomey seront votés devant les Chambres. Le général a déjà remis au ministre de la marine un travail qu'il a écrit lui-même sur cette question et qui pourra être utilement consulté au moment opportun.

Les nouveaux cardinaux français

Paris, 31 mai. — La *Vérité* a reçu la dépêche suivante qui tranche les contestations soulevées au sujet des deux nominations cardinalistes :

« Rome, 31 mai. — Hier, le Vatican a expédié à Mgr Lécot, archevêque de Bordeaux et à Mgr Bourret, évêque de Rodez, les billets qui annoncent aux deux prélats leur élévation à la pourpre cardinalice. »

Le général de Galliffet au mariage du duc d'York

Paris, 31 mai. — Le gouvernement vient de décider d'envoyer le général de Galliffet à Londres comme ambassadeur extraordinaire chargé de représenter la France au mariage du duc d'York.

Scandales dans un cercle
Complicité d'un fonctionnaire de la police

Paris, 31 mai. — Sous ce titre, on lit dans la *Cocarde* :

« On nous apporte des renseignements, et des preuves *écrites*, des aveux des principaux coupables, sur des scandales vraiment stupéfiants, qui se sont produits dans un cercle.

» Nous aurons là à montrer un singulier tableau des mœurs actuelles et des complaisances de la police.

» Car le cercle dont il s'agit est protégé — même contre la justice — par la police. »

Le mouvement des caisses d'épargne

Paris, 31 mai. — Voici quelles ont été les opérations concernant les caisses d'épargne du 21 au 31 mai 1893.

Dépôts de fonds 5,591,114 fr. 62; retraits de fonds 7,216,559,02; excédent des retraits 1,625,444,40.

Excédent des retraits du 1er janvier au 31 mai 1893, 202.734,367 fr. 03.

Capitaux employés en achats de rentes du 21 au 31 mai 1893 pour le compte des déposants 670,017 fr. 55.

Le maire de Saint Denis candidat aux prochaines élections législatives

Paris, 31 mai. — On annonce que M. Walter, le maire socialiste de Saint-Denis, posera sa candidature aux élections législatives. Il aurait pour concurrent, dans l'arrondissement de Saint-Denis : M. Leroy, conseiller d'arrondissement, et M. Delaunay-Belleville, président de la chambre de commerce de Paris. Ce dernier est directeur d'une importante usine à Saint-Denis.

La grève des ouvriers boulangers à Bordeaux

Bordeaux, 31 mai.— De petites patrouilles de hussards, accompagnées chacune d'un gendarme sillonnent la ville, pour assurer la tranquillité des porteurs de pain. Quelques-uns de ceux-ci sont accompagnés par un gardien de la paix.

Deux grévistes, François Villeneuve et Arthur Crespin, qui faisaient du tapage devant une boulangerie ou on travaillait, ont été arrêtés ce matin.

Un assassin de 17 ans

Paris, 31 mai. — Un nommé Moisy, agé de 17 ans seulement a été condamné, aujourd'hui, à 20 ans de travaux forcés pour avoir assassiné une jeune fille de son âge, qu'il voulait obliger à se livrer à la prostitution.

Le Derby Anglais

Londres, 31 mai. — Voici le résultat du derby-staker, 1er Isinglass à M. Mac-Calmont; 2e Ravens-Bury; 3e Raeburn.

On sait que le second est le champion anglais du grand prix de Paris.

Le député socialiste allemand Liebknecht à Metz

Metz, 31 mai. — M. Libknecht est arrivé ce soir à 3 heures.

Il a été reçu à la gare par quelques compagnons socialistes qui lui ont présenté un bouquet d'œillets rouges. Il parlera ce soir, dans une réunion, à Plantières, faubourg de Metz, aux électeurs allemands, et samedi, dans une seconde réunion, aux électeurs français.

La campagne électorale allemande

Berlin, 31 mai.— Les principaux d'entre les chefs socialistes parcourent la province pour y faire de la propagande et ont beaucoup de succès.

Bebel s'est chargé de travailler la Bavière, le Wurtemberg, Hambourg et Strasbourg; Singer, la Prusse rhénane; Liebknecht, le sud-ouest de l'Allemagne; Grillenberger et Vollmar font aussi de la propagande en Bavière. Des dissenssions ont éclaté entre les conservateurs et les antisémites, ceux-ci refusant de renoncer en faveur des conservateurs à présenter leurs propres candidats.

Le jury de l'exposition de Chicago

Chicago, 31 mai. — La commission exécutive des récompenses de l'exposition n'a pas voulu donner satisfaction aux réclamations des exposants étrangers et a maintenu la composition antérieure du jury. Il est fort probable que les exposants étrangers refuseront de participer au concours.

Un gros scandale au Mans
Dissolution de la commission des hospices

Le Mans, 31 mai. — Un décret du ministre de l'intérieur vient de dissoudre la commission d'administration des hospices du Mans.

Le décret a été rendu sur le rapport de l'inspecteur des finances qui a constaté des irrégularités dans la comptabilité et un déficit de deux ou trois cent mille francs dans le budget des hospices.

La municipalité socialiste de Montluçon

Montluçon, 31 mai. — M. Dormoy, maire socialiste de Montluçon, et trois conseillers municipaux socialistes ont été condamnés ce matin à des amendes pour tapage nocturne et s'être attardés dans les débits de boissons après l'heure réglementaire.

Le conflit entre la municipalité et la police existe toujours.

Le nouveau Conseil municipal de Paris

Paris, 31 mai. — Le nouveau conseil municipal a ouvert sa session cette après-midi, à 3 h. 20.

M. Perrichont, doyen d'âge, présidait. Après avoir, suivant la coutume, fait appel des conseillers, le président allait donner la parole à M. Poubelle pour la lecture du décret de convocation, quand le citoyen Weber a demandé à présenter au conseil une motion préalable à la constitution du bureau.

Le citoyen Weber, au nom des conseillers socialistes, propose :

1° Que le conseil, au lieu de nommer un bureau définitif, désigne un conseil de mairie composé de cinq membres;

2° Que le conseil soit appelé au début de chaque séance à nommer son président et son bureau.

M. Poubelle combat la proposition; il invoque la loi qui réclame la constitution d'un bureau définitif.

Un grand tumulte s'ensuit; les socialistes protestent.

M. Alphonse Humbert, ancien membre de la Commune, est élu président par 53 voix.

Le discours programme de M. Constans

Paris, 31 mai. — La *Liberté* croit savoir que M. Constans prononcera sous peu un discours dans lequel seraient traités les points suivants :

« 1° République ouverte à tous les ralliés sincères ;

» 2° Loi contre les abus de la presse ;

» 3° Les syndicats professionnels ramenés à la légalité ;

» 4° Maintien des lois scolaires et militaires appliquées dans un sens libéral. »

Les opérations de bourse. — Une nouvelle à confirmer

Paris, 31 mai. — La *Cocarde* publie l'information suivante que nous donnons sous toute réserve :

« En présence des difficultés que l'impôt sur les opérations de bourse leur crée, les agents de change ont décidé de fermer leurs carnets de terme après la liquidation de mai.

» Il se borneront à exécuter les ordres du comptant.

» Les coulissiers n'ont encore pris aucune décision au sujet de cette grave question; mais tout fait présumer que le marché libre se modèlera en cette occurence sur le marché officiel. »

Les archevêchés vacants

Paris, 31 mai. — C'est probablement dans le conseil de samedi prochain que le gouvernement français pourvoira aux vacances des sièges archiépiscopaux de Lyon, Chambéry et Rennes.

Le pèlerinage de Jérusalem

La *Croix* a reçu les dépêches suivantes :

« Marseille, 31 mai. — Le groupe du pèlerinage et du Congrès embarqué sur le *Poitou* a achevé son retour de Terre Sainte au milieu de consolations inexprimables.

La double cérémonie de la Première Communion et de la Confirmation a eu lieu dimanche à bord par Mgr de Guébriant, et lundi une splendide procession du Très Saint-Sacrement, présidée par Mgr Péchenard un reposoir historique, riche et gracieux, sous un dais, avait été élevé par les dames.

» La traversée a été parfaite, les santés sont excellentes et l'union admirable — Avons reçu à Naples nouvelle douloureuse de la mort, sainte et résignée, à Jérusalem, de M. Etienne Récamier : un service solennel a été célébré à bord pour le repos de l'âme du défunt, ainsi que de nombreuses messes ; il y a eu aussi de nombreuses communions.

» Marseille, 30 mai. — La *Ville de Brest* a eu une traversée aussi heureuse que le *Poitou* ; même union, belles processions et cérémonies, santés parfaites ».

Le cas de M. Poubelle

Paris, 31 mai. — La nouvelle donnée ce matin de la révocation de M. Poubelle, préfet de la Seine, et son remplacement par M. Chautemps, député radical de Paris, est démentie à la préfecture de la Seine et par M. Chautemps lui-même.

La société d'Economie sociale

Avant-hier soir, s'ouvrait à la Société de géographie, le 12e Congrès annuel de la Société internationale d'Economie sociale. Il y avait 400 personnes.

M. Glasson, de l'Institut, présidait; autour de lui MM. Welche, président de la Société ; Delaire, secrétaire-général Picot, vicomte de Meaux.

Discours : M. Glasson montre comment, dans notre siècle, le progrès moral correspond aux progrès de la science.

M. Welche parle des milieux populaires où l'on trouve de nombreux exemples de travail et de dévouement.

Puis on distribue les médailles.

Dans cette même séance, M. le vicomte de Meaux, qui prononça le discours de clôture, établit la très intéressante comparaison de la séparation de l'Eglise et de l'Etat aux Etats-Unis et en France.

En France, dit-il, cette mesure n'est demandée que par ceux qui veulent la ruine de la religion.

Dans l'Amérique du Nord toutes les religions sont libres, et ce qui là-bas est l'indépendance pour l'Eglise serait ici, son anéantissement.

Les événements de Siam

Paris, 31 mai. — La *Cocarde* explique comme suit les raisons pour lesquelles le gouvernement français ne prendra pas, dans la question de Siam, l'attitude ferme que les événements commandent :

« L'Angleterre fait connaître au gouvernement français, par l'organe de son ambassadeur à Paris, ce qu'il en coûterait s'il avait l'audace de heurter les intérêts anglais au Siam et de prendre à Bangkok une attitude ferme et nette.

» Le gouvernement de la reine Victoria s'est rendu acquéreur de tous les papiers de Cornélius Herz, au moyen desquels il peut, à sa fantaisie, faire chanter les hommes d'Etat.

» Si demain la France faisait respecter ses droits au Siam, MM. X. Y. Z. et *tutti quanti* verraient se dresser contre eux toute l'artillerie des papiers collectionnés par Herz, Blowitz and C°... et c'est ce qu'on veut éviter à tout prix. »

La santé de la reine des Pays-Bas

Paris, 31 mai. — La nouvelle lancée par la presse anglaise, d'après une dépêche de Vienne et reproduite par l'un des journaux du matin au sujet de la santé de la jeune reine Wilhelmine, a causé une émotion des plus vives.

On s'est fortement inquiété, mais les renseignements pris à bonne source laissent la certitude que la reine se porte parfaitement et que la presse reptilienne n'a fait que reproduire une dépêche dans laquelle certains désirs ambitieux sont pris pour la réalité.

Soulèvement contre les Européens en Chine

Londres, 31 mai. — Le correspondant du *Times*, à Shanghaï, dit qu'une émeute dirigée contre la mission de Se Chuen a été réprimée par les fonctionnaires chinois.

Les dames de la mission anglaise se sont sauvées par les toits de leur résidence.

Une nouvelle exagérée

Genève, 31 mai. — Les troubles de Saint-Imier, signalés par une dépêche de Berne, ont été absolument exagérés. Tout se réduit à des vitres brisées dans un atelier d'horlogerie qui employait des ouvriers non syndiqués; il n'y a pas eu de blessés.

Les élections en Serbie.

Belgrade, 31 mai. — C'est hier qu'ont eu lieu dans tout le royaume les élections des députés à la Skoupchtina. Cette fois on peut dire qu'aucune ingérence gouvernementale n'aura haussé le résultat de ces élections.

Au dernier conseil des ministres tenu sous sa présidence, le jeune roi Alexandre a formellement déclaré qu'il désirait que la plus grande liberté soit laissée aux électeurs de voter à leur guise. Le cabinet, actuellement au pouvoir, s'est conformé aux désirs du souverain. Il a observé la plus stricte neutralité dans la lutte électorale.

A Belgrade, la journée s'est passée dans le plus grand calme. Les premiers résultats donnent environ 1,800 voix pour les candidats radicaux, 300 pour les libéraux et 200 pour les progressistes.

Un certain nombre de voix se sont disséminées sur des candidats sans couleur politique, mais dévoués au gouvernement.

En somme, à Belgrade, les trois premiers candidats de la liste radicale sont élus. Le quatrième siège est échu à un progressiste. Les libéraux ont voté pour ce candidat.

Les nouvelles parvenues de province signalent les grandes chances de succès des candidats radicaux, qui seront très nombreux à la Skoupchtina.

Les progressistes obtiendront une dizaine de sièges.

Toutefois on ne peut encore rien dire de certain. Les résultats définitifs des élections ne seront connus que vendredi matin.

La révolution du Nicaragua

New-York, 31 mai. — Le *Hérald* publie le télégramme suivant de son correspondant à Granada sur la révolte du Nicaragua :

« Les trois délégués du docteur Sacaza ont eu hier une entrevue avec les trois autres délégués des insurgés a Sabane de-Grande.

» Aucun accord n'a été conclu. Une autre entrevue doit avoir lieu demain.

» On craint ne pouvoir arriver à aucune entente, et il est probable que les hostilités vont recommencer aussitôt la fin de la trêve.»

Réponse à M. Dupuy

Mgr Bonnefoy, évêque de La Rochelle, présidait, dimanche, la première communion du lycée de La Rochelle. Répondant à une allocution, l'éminent prélat a prononcé les paroles qui sont une réponse non déguisée au discours de M. Dupuy :

« Vous venez d'affirmer votre attachement à la religion, à la France et à la République. Tout ce que vous avez dit je l'accepte et je l'approuve. J'aime mon pays, non pas en résigné et en rallié ; je l'aime tel qu'il est parce que je l'ai toujours compris tel qu'il est.»

M. Ch. Gervais

M. Charles Gervais, le fondateur de l'importante fabrique de fromage qui portent son nom, est mort à Paris, à l'âge de 71 ans.

C'était un excellent homme, qui s'était fait lui-même, dont l'instruction avait été un peu négligée.

On se rappelle sans doute que l'an dernier, le *Nouvelliste de Rouen* raconta à son sujet une amusante aventure que les journaux ont alors reproduite.

M. Gervais avait posé sa candidature à la députation dans l'arrondissement de Gournay (Seine-Inférieure.)

Durant sa tournée électorale, il eut à lire un discours qu'un écrivain rouennais lui avait rédigé.

Il commença ainsi :

« Candidat à la députation — virgule — connaissant vos besoins — virgule — je viens solliciter vos suffrages — un point. »

On jugea de l'hilarité générale.

M. Charles Gervais était chevalier de la Légion d'honneur.

REFLEXION MATINALE

Voyons, quelle heure est-il ? huit heures, c'est l'instant :
Dix millions de Français mettent, en ce moment,
Un savon du Congo dans l'eau de leur toilette,
Et disent : » Quel parfum ! quelle pâte parfaite ! «
34805d *H. Vallot, au savonnier Victor Vaissier.*

Situation météorologique. — Roubaix, 1er juin. — Hauteur barométrique 761. Température :
A sept heures du matin 9 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 14 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 13 degrés au-dessus de zéro

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Caisse d'Epargne de Roubaix.—Voici le compte-rendu des opérations de la Caisse d'Epargne de Roubaix, pendant l'exercice 1892.

Dans le cours de l'année 1892, le nombre des opérations faites avec les déposants, soit pour versements ou remboursements en espèces, soit pour transferts, achats de rentes et encaissements d'arrérages de rentes a été de 23,648 au lieu de 22,456 faites en 1891; ce qui fait pour l'exercice 1892, une augmentation de 1,192 opérations.

Le solde dû aux déposants le 1er janvier 1892, était de 13.420.080 fr. 37. Les versements, au nombre de 15.203 atteignent le chiffre de 3.077.150 francs ; si l'on ajoute à cette somme : 1° 17.892.62 provenant de 28 transferts recettes ; 2° les arrérages de rentes 3 0/0 touchés par la Caisse pour le compte des déposants, qui sont de 225 francs ; 3° les intérêts alloués aux déposants, montant à 469.859 fr. 44, les recettes se trouvent portées à 3.565.127 fr. 06.

Les remboursements se décomposent ainsi : 8336 remboursements en espèces, 23 transferts paiements, 29 achats de rentes dont 22 d'office et 7 par l'effet de la déchéance trentenaire, en tout pour une somme de 2,812,952 fr. 76.

Ce qui porte le solde dû aux déposants, le 31 décembre 1892, à 14,172,254 fr. 67, c'est donc pour l'année une augmentation de solde de 752,174 fr. 30.

La Caisse, qui comptait au 1er janvier 1892, 22,337 déposants, a ouvert, pendant l'année, 2,315 livrets nouveaux; elle en a soldé 2.089, et, au 31 décembre, elle possède 23,063 déposants, avec une augmentation de 726 pour l'année.

Il a été acheté en 1892, pour le compte de 29 déposants 762 francs de rentes qui ont employé un capital de 24,790 fr. 80.

Les comptes frappés de déchéance trentenaire en 1891 et portés au fonds de dotation en 1892 se sont élevés à 110 fr. 90 pour 7 livrets annulés en conformité de la loi du 7 mai 1853.

Le capital personnel de la caisse, qui était au 1er janvier 1892 de	252 496.66
S'est accru pendant l'exercice :	
1° Des intérêts propres audit compte ;	
2° Des bonifications par l'effet de la retenue de 1/4 0/0 ;	
3° Des comptes périmés à............	23 620 38
Ce qui porte l'avoir particulier de la caisse à..........	276.117 04

Voici maintenant quelques renseignements statistiques :

Sur 546 caisses existantes la caisse d'épargne de Roubaix est classée :

Au 29e rang pour le nombre des livrets nouveaux.
» 61e » pour le nombre des livrets existants.
» 48e » pour le nombre des versements.
» 68e » pour le montant des versements.
» 53e » pour le solde dû aux déposants.

Les nouveaux livrets ouverts en 1892, se subdivisent comme suit : 1.407 à des hommes, 1 377 à des femmes et 3 à des sociétés. Dans le nombre des hommes, 973 sont majeurs; 339 mineurs assistés de leur représentant légal, et 65 autres mineurs non assistés.

Dans le nombre des femmes, 60 sont mariées assistées de leurs maris; 379 sont également mariées non assistées; 493 sont majeures, célibataires ou veuves; 326 sont mineures assistées de leur représentant légal, enfin, 119 sont mineures non assistées.

Cette statistique démontre que les femmes mariées et les mineurs ont continué à bénéficier de la loi du 9 avril 1881 qui les autorise à se faire ouvrir des livrets sans l'intervention du mari et sans l'autorisation du représentant légal.

Le solde de 14,172.254 fr. 67 dû aux déposants le 31 décembre 1892, se subdivise entre 23,063 livrets dont 13,483 appartiennent à des hommes pour 7,819,430 fr. 83 ; 9,559 à des femmes pour 6,312,882 fr. 89 ; et 21 à des sociétés ou associations dont le capital déposé s'élève à 39,940 fr. 95.

Le nombre des versements en espèces a été de 15203; ils ont été faits par 7480 hommes, 7699 femmes et par 24 sociétés ou associations. Ils se décomposent de la manière suivante : 3117 versements de 20 francs et au-dessous; 5878 de 21 à 100 fr.; 2319 de 101 à 200 fr.; 2390 de 201 à 500 fr.; 1062 de 501 à 1000 fr. et 437 de 1001 à 2000 fr. La moyenne des versements est de 203 70.

Le nombre des remboursements en espèces a été de 8336; ils ont été effectués à 4717 hommes; 3607 femmes et à 12 sociétés ou associations.

En voici la décomposition :

610 remboursements de 20 fr. et au-dessous; 4,170 de 21 à 100 fr.; 1,018 de 101 à 200 fr.; 1,046 de 201 à 500 fr.; 680 de 501 à 1000 fr.; et 812 de 1001 à 2000 fr. La moyenne par remboursement est de 332 fr. 02.

Les opérations des succursales, comprises dans l'ensemble de la caisse centrale, se répartissent comme ci-après :

Lannoy.....	1.084 versements	pour	233.146
	673 remboursements	»	220.483,10
Croix.......	478 versements	»	132.564
	338 remboursements	»	152.459,15
Wattrelos...	779 versements	»	242.923
	560 remboursements	»	201.419,70

Enfin, le résumé général des opérations depuis l'établissement de la Caisse (14 mai 1843) jusqu'au 31 décembre 1892, indique qu'il a été ouvert 64,416 livrets; ceux soldés s'élèvent à 41,353 ; reste en cours 23,063.

Depuis la fondation, la caisse a reçu par 318,505 versements en espèces, transferts-recettes et arrérages de rentes, une somme de.......	46 880.597 69
Les intérêts alloués aux déposants s'élèvent à............	6.585 098 63
Ensemble...........	53.465.696 32
Elle a payé en 136.276 remboursements..................	39 293.441 65
Ce solde de........	14.172.254 67

dû aux 23,063 déposants se décompose comme suit :

4.105	livrets de	1	à	20	fr.	42 630 14
3.718	»	21		100	»	211 321.90
1 640	»	101		200	»	272 400.31
2 817	»	201		500	»	1 046 215 72
3.378	»	501		1 000	»	2 445 910 08
5 025	»	1 001		2 000	»	5 216.600 78
2.375	»	2 001 et au-dessus. (Réductibles)..........				4.907.885 84
5	»	de 2 001 et au-dessus. (Non-réductibles)......				29 289.90
23.063						14.172.254 67

Les réunions de commissions municipales. — Les première et quatrième commissions se réuniront, vendredi, 2 juin, à huit heures du soir, pour examiner les questions suivantes :

1° Budgets et comptes de fabriques des églises de Roubaix et de la paroisse protestante; 2° Création d'une cité pour les veuves chargées de familles. (Vœu de M. Coupez); 3° Création de maisons ouvrières. (Vœu de M. Coupez).

Le service d'été des trains de la Compagnie du Nord. — C'est aujourd'hui, 1er juin, que commence le service d'été des trains de la Compagnie des chemins de fer du Nord.

Nous avons donné hier et avant-hier le tableau des heures de trains de ce nouveau service.

Mort de M. Hippolyte Roche. — Nous avons le vif regret d'annoncer la mort de M. Hippolyte Roche, ancien préposé en chef de l'octroi, ancien conseiller municipal, ancien membre du Bureau de Bienfaisance.

M. Roche a succombé, jeudi, à midi, aux suites d'une courte maladie. Il était âgé de 72 ans.

Les funérailles d'un jeune enfant de M. Desobry, adjoint au maire de Roubaix, ont eu lieu mercredi au milieu d'une affluence considérable. Nous sommes heureux de constater que ces funérailles ont été religieuses ; le service a été célébré à quatre heures et demie, en l'église Notre-Dame.

Dans le cortège, on remarquait M. Henri Carrette, maire de Roubaix, MM. Olivier Branquart, Hervé Milbéo, Achille Lepers et Julien Coutelier, adjoints; ainsi qu'un grand nombre de conseillers municipaux.

M. Barroyer, commissaire central; M. Gilbert Sayet, secrétaire-général de la Mairie, et les chefs des divers services municipaux, assistaient au convoi

A l'arrivée du cortège devant l'église, M. le Maire et ses adjoints, suivis de conseillers municipaux, quittèrent les rangs pour se rendre à un estaminet voisin, à la fin de la cérémonie religieuse, ils reprirent place dans le cortège, pour se rendre au cimetière.

Les Grèves. — *Les dix rattacheurs restés en grève*, chez MM. Raymond Lefebvre et Cie, filateurs de laine, rue de l'Espérance, ont repris le travail mercredi matin.

Le seul établissement où la grève continue est la filature de laine de MM. Cavrois-Mahieu et fils, rue Montgolfier, avec ses vingt neuf rattacheurs.

Le citoyen Engels expulsé du territoire français. — Les troubles d'Anvers, lors de l'agitation produite pour l'obtention du suffrage universel, avaient rendu le séjour de la Belgique dangereux au citoyen Engels, qui y avait pris une part active.

Engels, qui est membre militant du parti ouvrier belge, était venu se réfugier à Roubaix, et était employé comme menuisier chez MM. Bayart et Vantroys, rue de Lannoy.

Il y a quelques jours, M. Barroyer, commissaire central, a fait signifier à Engels un arrêté d'expulsion pris contre lui.

L'agression nocturne du pont du Beau-Chêne. — Sur réquisitoire de M. Chapé, commissaire de police du quatrième arrondissement, Charles Egels, la victime de l'agression nocturne de dimanche soir, a été examiné par M. le docteur Largillière.

Il résulte du rapport du médecin-légiste, que le malheureux ouvrier porte de graves contusions sur toutes les parties du corps, et notamment aux deux jambes.

M. le docteur Largillière examina ensuite, dans une salle du commissariat de la rue Saint-Joseph, le bras droit d'un des agresseurs présumés, arrêté dans l'après-midi de mardi, ainsi que nous l'avons annoncé. Il remarqua que les traces d'une morsure qu'il porte à ce bras correspondent exactement à la mâchoire supérieure de Charles Egels, à laquelle il manque une dent du milieu.

Cette constatation permit à M. Chapé de maintenir en état d'arrestation l'individu, un journalier de vingt-deux ans, du nom de Charles Devos, qui habite chez ses parents, au Hutin.

C'est d'ailleurs un triste sujet, qui a déjà subi une douzaine de condamnations en Belgique, et est réputé comme très dangereux.

Le frère de Charles Devos, dès qu'il eut connaissance de l'arrestation définitive de ce dernier, quitta subitement la fabrique où il travaille et passa la frontière. On a tout lieu de supposer qu'il est un des auteurs de l'agression.

Un contre-maître frappé par un ouvrier. — Mercredi matin, vers sept heures, un ouvrier tisserand d'une fabrique de la rue Bernard, au cours d'une discussion, à propos d'une question de travail, avec le contre-maître de l'établissement, M. Richard Chevalier, le frappa d'un coup de poing à la figure, lui brisant une dent. Il s'est acharné ensuite sur lui, en lui lançant des coups de pied sur diverses parties du corps. Le contre-maître a porté plainte.

L'ouvrier blessé lundi soir à la distillerie de M. Droulers-Prouvost va mieux, il est hors de danger, et sera complètement rétabli dans quelques semaines.

C'est par erreur que nous avions dit qu'il y avait eu explosion de chaudière. C'est en remuant comme d'habitude, la potasse dans le four à calciner que l'ouvrier a reçu à la figure quelques éclaboussures de liquide brûlant.

Le vol de deux mille francs. — Dans la matinée de mercredi, Charles Catteau, le jeune homme de dix-neuf ans, qui a volé deux mille francs à sa belle-mère, se présentait au commissariat du 2e arrondissement. Il expliqua qu'il arrivait de Spa, et qu'il n'osait pas rentrer à la maison, tout l'argent soustrait par lui ayant été dissipé jusqu'au dernier centime.

M. Broigne n'avait *plus qu'à le mettre en* état d'arrestation, ce qu'il fit.

On avait cru que la complice du malheureux garçon, détenue au dépôt central, était une jeune personne de dix-huit ans, nommée Angèle X , demeurant chez sa tante, rue Saint-Maurice C'est une erreur que nous nous empressons de rectifier. La jeune fille qui a accompagné Charles Catteau dans son excursion à l'étranger, a dix-huit ans et demi, et se nomme Maria Andries. Elle est soigneuse de profession, et demeure chez sa mère, rue de Courtrai.

Une triple arrestation. — Dans l'après-midi de mardi, un homme et une femme, tous les deux en état d'ivresse, entraient à l'estaminet de Mme Garyn, rue Daubenton. La cabaretière les pria de sortir et se rendit ensuite à sa cuisine; mais ils rentrèrent à son insu et s'emparèrent d'une pièce de toile, qui se trouvait sur une table dans l'estaminet.

Ce n'est qu'un peu plus tard que Mme Garyn s'aperçut du vol dont elle était victime.

Au moment où elle allait au bureau de sûreté pour y déposer une plainte, elle rencontra un agent, auquel elle raconta l'aventure en détail, en lui donnant le signalement de la voleuse, les traits de son compagnon ne lui étant pas restés dans la mémoire.

Vers neuf heures du soir, le même agent passant dans le quartier Sainte-Elisabeth, rencontra précisément la femme en question, et l'arrêta.

Cette dernière, interrogée par lui sur l'endroit où se trouvait son complice, déclara qu'il occupait un logement rue de Lannoy, à l'estaminet du « Globe ». L'agent s'y rendit avec sa prisonnière, femme de quarante-trois ans, du nom de Clémence Pervost, demeurant route de Mont-à Leux, à Wattrelos, et trouva l'individu ivre-mort dans sa chambre. Il le reconnut bientôt pour être un nommé Philippe Guillaume, débourreur, âgé de quarante ans. Le peu intéressant couple fut conduit et écroué au poste central.

Mercredi matin, les deux prisonniers comparurent devant M. Chapé, commissaire de la rue Saint-Joseph, et se reconnurent coupables du vol dont ils étaient accusés.

Un pensionnaire de la maison Garyn était venu témoigner contre les inculpés. Dès qu'il déclina son nom, il fut reconnu pour être sous le coup d'un arrêté d'expulsion. C'est un ouvrier fileur de trente-sept ans, nommé Jean-Baptiste Debruyker.

Il a été écroué de même au dépôt de la Grande-Place, pour être déféré au parquet de Lille.

Une locataire irascible. — Une ménagère de la rue d'Isly, Clémence Bonte, âgée de cinquante trois ans, se présentait, mardi soir, vers dix heures, au poste de police du 2e arrondissement, *le visage tout ensanglanté*.

Elle déclara qu'elle venait d'être battue, pour un motif des plus futiles, par une de ses locataires, la nommé Alphonsine Detrez, femme Godin, de vingt ans plus jeune jeune qu'elle.

Les agents s'empressèrent de la panser; puis l'un d'eux alla déclarer à l'irascible locataire qu'un rapport serait fait à sa charge.

Deux expulsés qui se livrent à la police. — Mardi matin, vers dix heures, l'agent Farvacque était de service sur la Grande-Place, lorsqu'il vit venir à lui deux individus, qui demandèrent à être incarcérés.

C'étaient des expulsés, nommés Augustin Bogaert et Pierre Genné, sans asile ni moyens d'existence, le premier âgé de trente-cinq ans, le second de quarante-un.

Leur désir fut accompli, car l'agent les emmena directement au dépôt de la rue des Arts.

Un homme qui a la boisson mauvaise. — Dans la soirée de mardi, vers neuf heures trois quarts, un repasseur, du nom d'Henri Vermendel, père de famille de soixante-trois ans, qui habite rue des Fleurs, cour Desrousseaux, rentrait chez lui en état d'ivresse.

La présence de ses enfants lui étant sans doute insupportable, il les chassa de la maison, et ameuta les voisins par cette scène scandaleuse.

On alla chercher la police, et il fut écroué au dépôt du 2e arrondissement.

La divagation des chiens. — Dans la journée de mardi, le service de surveillance des chiens errant sur la voie publique a ramassé sept animaux, qui ont été mis en fourrière. Des rapports ont été rédigés à la charge de dix propriétaires.

Une agression rue du Moulin. — Un ouvrier tisserand, Ferdinand Hérasse, demeurant rue de Bouvines, cour Paul Fontier, se rendait à son travail, mercredi matin à six heures, lorsqu'en tournant l'angle de la rue du Moulin, il fut assailli à l'improviste par un autre tisserand, du nom de Florisse Chrétien, qui habite au Pont-Rouge.

L'agresseur a roué de coups Ferdinand Herasse et lui a mis ses vêtements en lambeaux. Ce dernier a porté plainte au commissariat du troisième arrondissement.

Communications diverses

Ecole de Natation. — 31 mai. — Température de l'eau; — Huit heures du matin, 17 degrés; cinq heures du soir, 17 degrés 1/2.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat.
Méfiez-vous des contrefaçons ! 34698

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix.*

WATTRELOS

Une fraude importante. — Mercredi soir, vers six heures, un facteur en douane, Delcroix, déposait, au bureau de douane de Wattrelos, une déclaration de consommation pour dix sacs de froment de provenance belge en grains concassés contenant plus de dix pour cent de farine et pesant brut mille dix kilogrammes.

MM. Coquelet et Clément, commis principal et préposé visiteur, vérifiant la marchandise, ont reconnu que les dix sacs renfermaient de la farine de froment au taux d'extraction de soixante pour cent (blutage quarante pour cent), pesant brut mille dix kilogrammes, et net légal neuf cent quatre-vingt-dix-huit kilogrammes cinq cents grammes, au droit de douze francs les cent kilogs.

La marchandise, ainsi qu'elle était déclarée, était passible du droit de huit francs les cent kilogrammes brut; il en résulte un droit compromis de trente-sept francs quatre-vingt-quatorze centimes.

Les dix sacs ont été saisis, et procès-verbal a été dressé par la douane.

FEUILLETON DU 2 JUIN 1893. — N° 16

LE CRIME DE LA RUE CHANOINESSE

par Albert BIZOUARD

PREMIÈRE PARTIE

Double disparition

IX

Le populaire amassé en cet endroit se livrait alors aux commentaires les plus divers; chacun cherchait à rattacher cet enterrement au crime de Troppmann. Hommes, femmes, enfants s'écartèrent silencieusement devant les voitures, puis la foule se referma plus compacte, plus bruyante, plus cynique.

— C'est un *aristo* qui aura eu des malheurs, s'écria un ouvrier au teint plombé et aux yeux caves ; on a beau l'enterrer dans le grand, ça ne le fera pas revenir ?

Cette réflexion mit fin aux propos qu'avait excité l'enterrement de l'homme obscur dont le corps mutilé était inhumé peu après au Père-Lachaise et qu'une marquise, une comtesse et un baron accompagnaient à sa dernière demeure !

. . . .

En rentrant au Palais de Justice, — après la triste cérémonie dont nous venons de parler — M. de Presmenil trouva sur son bureau le dossier qu'il avait demandé le matin même à la Préfecture de police. Il emporta toutes ces pièces chez lui, et résolut de consacrer la nuit entière à leur examen.

Nous avons déjà vu que le jeune magistrat était ambitieux. Il désirait justifier par un coup d'éclat, le choix du procureur impérial qui lui avait confié l'instruction de cette difficile et mystérieuse affaire.

L'occasion s'offrait à lui de montrer ses remarquables aptitudes, et, de plus, il prétendait innover un nouveau systâme en matière d'instruction criminelle.

C'était une œuvre hardie et périlleuse qu'il allait entreprendre. En effet, pour réagir contre des idées, des habitudes admises depuis si longtemps et faire prévaloir des idées nouvelles, il fallait à tout prix qu'un prompt et incontestable succès couronnât les efforts du nouveau juge d'instruction.

M. de Presmenil savait que, dans toute affaire judiciaire, chaque magistrat suit en quelque sorte des règles invariables ; sans vouloir s'affranchir absolument de ces règles, il entendait néanmoins s'écarter de la routine. Il prétendait — et non sans raison — que, depuis trente ans, les malfaiteurs ayant modifié, perfectionné leurs procédés en s'appliquant à bénéficier de toutes les inventions et de tous les progrès modernes, la justice devait également sortir des voies ordinaires, progresser et chercher avec une vigilance sans cesse en éveil tout ce que les annales de la science et du crime lui permettaient de s'approprier.

Il voulait, en un mot, que la perspicacité, le savoir du magistrat fussent à la hauteur de la désolante perfection avec laquelle les coquins accomplissent et dissimulent leurs crimes aujourd'hui.

Imbu de ces idées, M. de Presmenil, depuis longtemps, s'était adonné à une étude des plus étendues et des plus variées de connaissances qui, aux yeux du vulgaire, eussent pu paraître futiles ou superflues. C'est ainsi que le juge d'instruction pouvait étonner bien des spécialistes. Les rayons de sa bibliothèque étaient surchargés de volumes ; à côté des recueils de jurisprudence, d'ouvrages de droit, de manuels de toute sorte, on voyait une série fort complète de dictionnaires technologiques.

La science de la technologie est en quelque sorte la théorie de l'industrie pratique et embrasse naturellement un champ immense. Fouillant et refouillant sans relâche ces dictionnaires, M. de Presmenil avait acquis une connaissance approfondie de tous les termes, de tous les procédés employés dans les arts et métiers.

Il recherchait lui-même des applications aux découvertes scientifiques, ayant toujours pour objectif l'idée de venir en aide à la loi, afin de découvrir le crime.

Lors de la descente de justice opérée rue de la Grande-Truanderie, au moment de la première découverte des membres mutilés du corps de M. François, nous avons déjà dit que M. de Presmenil, par une faculté aussi rare que précieuse trouvait en lui-même une chambre noire où venaient se reproduire avec une netteté et un ensemble parfaits, les objets qui avaient frappé même une seule fois ses sens extérieurs.

Il avait donc toutes les mémoires, celles des lieux, des noms, des choses et des figures.

Ce privilège inouï de son organisation avait été développé dès sa jeunesse, par suite de la concentration de son esprit et d'une observation des plus soutenues.

On n'a pas oublié sans doute que lorsque M. de Presmenil dina pour la première fois à l'hôtel de Meyrins, il expliqua à la comtesse et à la vieille douairière que c'était à ces facultés exceptionnelles qu'il devait d'avoir embrassé la carrière juridique.

Le lecteur ne sera donc pas étonné d'apprendre que le jeune mahistrat connaissait presque dans leur ensemble tous les termes de médecine, de chimie, de physique, de mécanique, d'architecture, de serrurerie, de menuiserie, en un mot toutes les locutions usuelles des sciences, de toutes les industries et de tous les corps d'état.

Après avoir diné rapidement, M. de Presmenil passa dans sa bibliothèque. Assis devant une grande table surchargée de papiers, de livres, de dessins et d'instructions divers, il considérait dans une attitude médiative le dossier qu'il avait sous les yeux et qu'il semblait hésiter à ouvrir.

Il prit le procès-verbal donné au début de ce récit le relut lentement et se prit longuement à réfléchir.

DEUXIÈME PARTIE

L'Instruction Judiciaire

I

La plupart des détails contenus dans cette pièce lui étaient déjà connus. Il les avait appris de la bouche même d'Andrée. Les faits contradictoires relevés par le commissaire de police lui avaient été également signalés, lors de la soirée si brusquement interrompue, on s'en souvient, par la réception de la lettre du procureur impérial et l'évanouissement subit de la jeune institutrice.

Le crime découvert depuis ces événements donnait à ces faits contradictoires une valeur des plus graves.

L'hypothèse d'un suicide, que la trouvaille du testament et de la lettre inachevée avait pu faire admettre un instant, devait être alors abandonnée à tout jamais.

Un fait étrange, la coïncidence d'un homme traçant ses dernières volontés, écrivant à sa fille une lettre dont les quelques lignes dénotaient un un profond chagrin, et disparaissant peu après, victime d'un meurtre, devait forcément éveiller l'attention du juge et jeter dans son esprit une singulière perplexité.

Quoique mademoiselle Andrée eût reconnu l'écriture de la lettre et du testament comme émanant bien de la main de son père, le juge d'instruction se demanda *si ces deux pièces* ne pouvaient pas être l'œuvre d'un habile faussaire. Ce cas était admissible.

L'assassin, en effet, n'avait-il pas pu chercher à faire croire à un suicide ?

N'avait-il pas tout intérêt à cela ? Tant que le cadavre n'était pas retrouvé, on pouvait croire à la mort volontiers de M. François et renoncer à faire des recherches.

Les horribles précautions prises par le meurtrier pour dissimuler son forfait devaient retarder longtemps, sinon empêcher à jamais la vérité de se faire jour.

Or, il s'était écoulé quatre mois environ entre la perpétration du crime et sa découverte.

L'assassin avait dû mettre à profit tout ce laps de temps pour s'assurer l'impunité, en fuyant à l'étranger.

L'habileté et l'audace du misérable éclataient de toutes parts dans cette affaire ; il avait donc très vraisemblablement pu imiter l'écriture de M. François.

Le juge d'instruction n'avait à sa disposition que la lettre inachevée jointe à la procédure, le testament ayant été mis sous scellé et gardé par le juge de paix.

M. de Presmenil prit le papier contenant les lignes mystérieuses à l'adresse d'Andrée. Il examina avec une attention opinâtre ces caractères heurtés, comme s'il allait voir apparaître en lettres de feu le nom de celui qui les avait tracés.

La date du 25 mai 1869, inscrite en tête, confirma le magistrat dans ses soupçons ; pour lui, cette pièce était apocryphe et antidatée.

— Non, se disait-il, cette lettre ne saurait avoir été écrite par M. François à la date du 25 mai, puisque, le 15 juin suivant, les mangeoires des oiseaux sont trouvées encore remplies, qu'il est prouvé qu'à ce moment tout est propre et en *ordre dans l'appartement, et enfin que toutes les* constatations établissent que la disparition ne peut démonter qu'à la veille ou l'avant-veille au plus. Ces lignes sont donc l'œuvre d'un faussaire, et elles ont été placées bien en évidence afin de dérouter la justice.

Cette conclusion causa un vif plaisir au magistrat. Sa satisfaction, hélas ! ne devait être que de courte durée.

Il ne tarda pas à reconnaître que, s'il était inadmissible que la lettre destinée à Andrée fut restée aussi longtemps sans être terminée par M. François, il était encore plus inadmissible que les trois lettres expédiées de Mézidon par la jeune institutrice à l'adresse de son père fussent restées également près de deux semaines sans que leur destinataire les eût décachetées et en eût pris connaissance.

— Je me trompais, murmura M. de Presmenil avec un visible dépit.

Il reprit aussitôt le procès-verbal, le relut à nouveau puis, il parcourut ensuite les dépositions des co-locataires du vieillard de la rue Chanoinesse Ce travail dura longtemps. Parfois, un éclair illuminait le regard du magistrat ; cette lueur n'était que fugitive, et la physionomie du juge reprenait bien vite sa grave impassibilité.

Apres avoir soulevé et refuté alternativement toutes les objections qui se dressaient à chaque pas, après avoir pesé, examiné les arguments qu'il jugeait propres à le conduire à la découverte de la vérité, M. de Presmenil se vit contraint d'abandonner tous ses arguments les uns après les autres; il lui fallut renoncer momentanément à pénétrer les causes des contradictions multiples qui naissaient de l'examen des faits acquis par la procédure.

(*A suivre.*) ALBERT BIZOUARD.